Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20241219-DEL2024_70-DE





LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/70

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2024 Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 19 décembre 2024

Présents: Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme

SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNSKI, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme

PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné M. SOTHIER, pouvoir à Mme LAMY; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB;

M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

procuration:

Absent excusé

M. GENESTIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22 Représentés 6:

Votants: 28 Absents: 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Portant convention pour mise à jour du Document Unique « risques physiques » et pour cartographie des Risques Psycho Sociaux (RPS) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et autorisant Madame le Maire à signer

Rapporteur: M. CHOTARD

Dans le cadre de la mise en place de sa démarche de prévention, la commune de GENAY souhaite mettre à jour son Document Unique « risques physiques » et souhaite également réaliser une cartographie de l'exposition de l'ensemble de ses agents aux risques psychosociaux.

Afin de mener à bien cette mission et au vu de la charge de travail nécessaire pour mener à bien ce projet technique, la commune souhaite être accompagnée. C'est pourquoi elle a sollicité les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et en particulier de son service prévention dont l'expertise et la connaissance de la règlementation en la matière sont reconnues. Le contenu de la mission est décrit dans les projets de convention joints en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 069-216902783-20241219-DEL2024_70-DE

Vu le Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu la Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail,

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions d'assistance avec Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la mise à jour du Document Unique « Risques Physiques » et la convention pour la cartographie des Risques Psycho Sociaux,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
Adopté à l'unanimité			

La Secrétaire, Nadine PIN

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 20 décembre 2024

- publication sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2024

Pour Extrait Conforme, Le Maire, Valérie GIRAUD